OGEC-**Ecole Sainte-Marie Année Scolaire 2020-2021**

**8, rue de la Vignourie**

**35530 Servon sur Vilaine**

**Tél. : 02.99.00.12.48**

**Mail : eco35.ste-marie.servon-sur-vilaine@enseignement-catholique.bzh**

**Site internet :** [**www.ecole-stemarie-servon35.fr**](http://www.ecole-stemarie-servon35.fr/)

Madame, Monsieur,

A travers cette communication, nous souhaitons vous éclairer sur le fonctionnement de notre association et les missions réalisées.

L'Organisme de Gestion des établissements de l'Enseignement Catholique (OGEC) est un organisme de gestion sous forme d'association loi de 1901, composé de personnes bénévoles et compétentes, qui acceptent d'assurer la responsabilité légale de l'école maternelle et élémentaire de l'école Sainte Marie, en lien avec l'autorité de l’Évêque, de la direction Diocésaine et du chef d'établissement, responsable du fonctionnement de l'école au quotidien.

**Les Membres de l'association :**

Jennifer MOREL, Présidente

Maxime CAZE, Vice-Président

Martine HERISSON, Secrétaire

Soizic TUAL-BELHOMME, Secrétaire-Adjointe

Peggy CROVATO, Trésorière

Romain JOLY, Trésorier-Adjoint

Membres : Jean-Baptiste COLLEAUX, Benoît DUFLOS, Antony CAHU, Marie-Violène GAMBERT

**Les Missions de l'OGEC :**

1. Gestion Financière :

Les ressources proviennent principalement de la contribution des familles, des subventions de la commune liée par contrat d'association et, également des produits de la garderie, de l'étude et des manifestations organisées.

L'association veille à la bonne utilisation de ces fonds tout en préservant l'équilibre de ses comptes.

*Soucieux de l'équilibre financier de chacun, nous avons choisi de proposer une contribution des familles, juste et équitable.*

*La majorité des fournitures scolaires sont fournies par l'école (sauf les classeurs, trousses, crayons...). Certains livres appartenant aux élèves, ainsi que les fichiers d'activités (français, mathématiques...) sont facturés aux familles concernées.*

*Cette contribution inclue également l’activité piscine pour les groupes de GS, CP et CE1*.

1. Gestion Mobilière et Immobilière :

L'entretien des bâtiments, des extérieurs, du respect des normes et la qualité du cadre de vie incombent à l'Ogec,

*Nous avons lancé cette année l'étude de nouveaux projets :*

*Mise en place de l'éco-pâturage autour de l'école.*

*Equipement de la cour maternelle d'un préau.*

*La crise sanitaire a ralenti ces projets, nous mettrons tout en œuvre afin de les réaliser sur cette année scolaire.*

1. Gestion des Ressources Humaines :

L'Ogec est employeur du personnel non enseignant (secrétaire, ASEM). Il assure le recrutement, la formation et le suivi du personnel.

Les enseignants sont, quant à eux, employés et rémunérés par l'Etat.

**INFORMATIONS OGEC :**

**GARDERIE :**

Tous les jours, assurée par Annette BABIN, Emilie GUAYS, Cindy GIRARD et fonctionne : de 7h20 à 8h20 ET de 16h15 à 18h45

**ÉTUDE SURVEILLÉE** : **(actuellement modification de l’organisation)**

A partir du CE1 de 16h45 à 17h45, l'étude est assurée par Annette BABIN, Delphine CHAUVEAU et Emilie GUAYS. Les élèves qui fréquentent cette étude doivent s'engager à travailler et plus particulièrement à apprendre leurs leçons.

Les enfants de CP iront en garderie durant la première période.

Pour la garderie et l’étude, les 30 minutes seront facturées 0,75 € et le goûter obligatoire fourni par l’école à 0,55 €.

A savoir **toute tranche horaire commencée est due**.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Garderie/Etude |  |  |
| 7h20-7h50 | 0,75 |  |
| 7h50-8h20 | 0,75 |  |
|  |  |  |
| 16h15-16h45 | 1,30 | 0,55 (goûter obligatoire fourni par l'école)+0,75 |
| 16h45-17h15 | 0,75 |  |
| 17h15-17h45 | 0,75 |  |
| 17h45-18h15 | 0,75 |  |
| 18h15-18h45 | 0,75 |  |

* **Le goûter sera donné dès 16h15**.

La garderie est un service proposé aux familles, assuré par des salariés de l’école qui souhaitent éviter les heures supplémentaires. **Tout dépassement récurrent sera facturé au taux horaire d’une garde à domicile. Merci d’en tenir compte.**

* Les factures de garderie/étude/goûters seront prélevées le 10 de chaque mois.
* Les chèques CESU sont acceptés pour le règlement des factures de garderie et d’étude.

**RESTAURATION MUNICIPALE** :

Tous les enfants bénéficient du transport en car.

Les enfants de maternelle sont accompagnés (aller/retour) par Annette BABIN, lundi/vendredi et par Cindy GIRARD mardi/jeudi ainsi que 2 intervenants du restaurant scolaire. Les enfants du primaire sont aussi accompagnés par des intervenants.

La mairie a mis en place un portail familles pour les inscriptions. Pour plus de renseignements, vous pouvez prendre contact avec la mairie, mais aussi consulter le site internet de l’école (lien avec la mairie).

La facturation est municipale.

Pour tout changement vous devez impérativement prévenir l’école **et** la mairie.

**CONTRIBUTIONS DES FAMILLES** :

La commune de Servon Sur Vilaine ne verse des subventions pour les frais de fonctionnement **qu’à destination des élèves domiciliés à Servon.**

Le conseil d’administration de l’OGEC a fixé deux tarifs de contribution pour 2020-2021 :

27 € ou 29 € soit une augmentation par enfant de 1 € par mois.

La majorité des fournitures scolaires sont fournies par l'école (sauf les classeurs, trousses, crayons....). Certains livres appartenant aux élèves, ainsi que les fichiers d'activités (mathématiques français....) seront facturés aux familles concernées.

Cette contribution inclue également les activités piscine pour les groupes de GS au CE1.

*Conscient des difficultés que certaines familles peuvent rencontrer, Nous restons à votre écoute pour accompagner dans la mesure du possible les familles qui le souhaitent,en toutes discrétion et avec bienveillance.*

**LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE ET FACTURATION** :

Pour répondre aux exigences d’une saine gestion de l’école, nous avons mis en place comme la plupart des autres établissements de l’enseignement privé, **le prélèvement automatique**. Nous vous adresserons une facture relative à votre ou vos enfant (s) :

- annuelle pour les contributions

- mensuelle pour les frais de garderie/étude/goûters.

Les prélèvements seront effectués le **10** de **chaque mois** de début octobre à début juillet (soit 10 prélèvements).

**Tous les frais engendrés concernant la scolarisation seront prélevés** (sorties scolaires, fichiers, photos…)

Un état financier regroupant le détail des frais vous sera communiqué courant septembre.

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de déduire de vos impôts une partie des frais de garderie (enfant de moins de 7 ans). **Les factures font office d’attestation, donc à conserver chez vous tout au long de l’année**.

*Cette nouvelle année scolaire sera forcément différente, nos enfants, l’équipe éducative et nous, parents, avons évolué et acquis de nouvelles méthodes pédagogiques. Ces évolutions rapides doivent encore renforcer le lien entre toutes les composantes de notre communauté éducative.*

*Le Personnel de l'école, l'équipe pédagogique, La cheffe d'établissement, les associations de parents d'élève, et chaque famille, apportent leur pierre à l'édifice avec l'objectif commun de l'épanouissement de nos enfants.*

Bien Cordialement.

Alexandre HEURTEL

Président OGEC